

**Rejoignez la 1^{ère}
organisation
professionnelle**

Café

Hôtel

Restaurant

Traiteur

Établissement de nuit

Bowling

Thalasso

umih.fr



« Notre mission est d'accompagner le quotidien des chefs d'entreprise et de leur apporter la solution adéquate »

Thierry Marx,
président confédéral

L'Umih agit pour vous

- Promotion des métiers et attractivité du secteur
- Maintien du taux de TVA intermédiaire pour la restauration
- Équité pour tous les hébergements touristiques marchands et renforcement de l'encadrement des meublés de tourisme
- Fin de la clause de parité tarifaire et instauration d'un contrat de mandat entre les OTA et les hôteliers
- Guides pour accompagner les professionnels à vaincre le gaspillage, dans la sobriété énergétique et hydrique et la RSE
- Opposition à tout projet de surtaxation des contrats courts
- Prise en compte des spécificités des métiers de la nuit
- Meilleure gestion des licences IV au niveau national et limitation des transferts aux départements limitrophes
- Présent dans les fonds de formation Agefice & AKTO pour optimiser les ressources
- Création en 2017 de la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT)

Les 7 raisons de

1 Obtenir des conseils et une expertise professionnelle

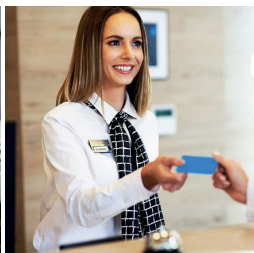
- Juridique / Réglementaire
- Affaires sociales
- Emploi / Formation
- Fiscalité
- Environnement

2 Bénéficier d'avantages économiques

- Remise sur les droits d'auteur SACEM
- Protection juridique CFDP
- Accès au Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV)
- Titres restaurant

3 Disposer de formations adaptées pour développer votre entreprise

- Permis d'exploitation
- Permis de former
- Hygiène HACCP
- Normes et sécurité
- Management, gestion
- Développement durable hôtellerie classée
- E-réputation, distribution en ligne, webmarketing
- Langues étrangères
- Gaspillage alimentaire



rejoindre l'Umih

4

Accéder à une mutuelle

- Accompagnement par votre Umih départementale vers une solution santé et prévoyance adaptée aux besoins des professionnelles du secteur et de leurs salariés.

5

Être accompagné dans le cadre de vos activités professionnelles

- Conseils de prud'hommes
- Concertation préfectorale pour les fermetures administratives
- Défense des hôteliers face à la concurrence déloyale
- Défense des autorisations de terrasses et des périodes d'ouverture
- Commissions paritaires et négociations des barèmes SACEM

6

Être représenté au niveau local, national et européen

- L'Umih, porte-parole de la profession est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des instances économiques et interprofessionnelles.
- Acteur à la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) et à la Commission Paritaire Nationale Emploi (CPNE)

7

Rester informé de l'actualité de votre métier et du secteur

- **L'Essentiel**, le magazine numérique destiné aux adhérents
- **Umih Magazine**, le magazine numérique destiné aux professionnels
- **UmihNews**, la newsletter hebdomadaire
- Site **umih.fr** et réseaux sociaux

L'Umih, 1^{ère} organisation professionnelle des indépendants

représente, depuis plus de 70 ans,
les chefs d'entreprises indépendants
dans toutes les régions et départements
de France.

Les missions de l'Umih

- Informer, accompagner et conseiller
- Assurer la promotion et la reconnaissance des métiers et du secteur
- Faciliter l'accès aux emplois par des formations adaptées
- Représenter et défendre les professionnels
- Faire bénéficier ses adhérents d'avantages économiques importants

L'Umih rassemble

- 4 syndicats associés
(GNC, Culture Nuit, France Thalasso, UCHRA)
- 4 structures interdépartementales
(SNEG & Co, Umih Prestige, Umih Nuit, Umih Bowling-Loisirs)

Le saviez-vous ?

L'Umih c'est

106 bureaux
départementaux
2 000 élus
400 collaborateurs

L'Umih représente

35 000 entreprises
66 % des entreprises
CHRD qui adhèrent
à une organisation
professionnelle

Bulletin d'adhésion

Je souhaite adhérer à la fédération départementale Umih :

- NOM DE L'ÉTABLISSEMENT*
- ACTIVITÉ*

Café

Traiteur

Hôtel

Établissement de nuit

Restaurant

Autre

ADRESSE*

.....

NOM DE L'EXPLOITANT*

TÉLÉPHONE*

EMAIL*

*Les champs marqués d'une astérisque sont obligatoires

Les données à caractère personnel collectées à partir de ce formulaire sont traitées uniquement par votre UMIH départementale afin de traiter votre demande d'adhésion et sont conservées pour toute la durée de la relation contractuelle. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à la portabilité des données vous concernant, et de la faculté de donner des directives sur leur sort après votre décès. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter votre UMIH départementale (adresse électronique, postale, coordonnées téléphoniques, etc.). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL : www.cnil.fr. Pour avoir de plus amples informations sur les modalités de gestion de vos données personnelles merci de prendre connaissance de notre politique de confidentialité accessible depuis le site www.umih.fr

Votre Umih départementale